

JOURNAL #2

La maison sur l'eau

Semaine du 27 février

Une présentation publique du projet s'est tenue au théâtre, le 27 février, à 14h. Une quarantaine de personnes ont répondu présent, issues d'associations, de centres sociaux, de maisons de négoce, du CA du théâtre, d'offices de tourisme, etc. La discussion qui a suivi la présentation du travail de Feda et du projet a montré tout l'intérêt qu'il suscite. Beaucoup de questions pertinentes ont été posées notamment en lien avec l'appropriation du lieu par les gens.

En fin d'après-midi, nous avons rdv avec l'ABF, quai des Pontis au niveau de la place de La levade. Au cours du premier rdv, en visio, le 4 février, il avait mis l'accent sur la hauteur de l'œuvre qui ne doit pas dépasser 12m et sur son positionnement sur le fleuve, en dehors des cônes de vue définis dans l'AVAP (voir CR du 28-02-23). Éric Lebas, le Drac-adjoint, s'est déplacé de Poitiers pour assister au rdv, il considère que le lieu d'implantation est le bon tant l'œuvre s'intègre à l'environnement patrimonial et naturel. L'ABF nous demandera de lui fournir des coupes topographiques pour évaluer le comportement de l'œuvre dans le paysage. Quelques jours plus tard, il nous invitera à déposer un permis de construire précaire (à durée déterminée) au motif que de nouvelles constructions pérennes ne sont pas possibles dans un site protégé. Toutefois, c'est au service urbanisme de la collectivité que revient la décision du dépôt de permis de construire.

Semaine du 6 mars

Je croise par hasard Marine Maupetit, près du théâtre, nous prenons rdv pour tenter d'y voir plus clair sur la nature du projet et pour déterminer les autorisations nécessaires à sa réalisation. À priori, *La maison...* est un établissement flottant échappant ainsi au permis de construire et nécessitant un titre de navigation délivré par la DDTM (ministère des transports). En approfondissant le sujet, on s'aperçoit que *La maison...* cumule les statuts qui obligeront à multiplier les demandes d'autorisation : c'est un établissement flottant - titre de navigation ; c'est un ERP - dossier d'accessibilité ; c'est une construction implantée dans un site réglementé - permis de construire précaire. Le flou persiste !

La construction en atelier, est prévue au mois de mai à la Fondation Martell qui nous accueille dans le cadre d'un mécénat de production. Anne-Claire Duprat, directrice de la fondation, souhaite ouvrir le chantier au public sous une forme à imaginer avec Feda et l'équipe de l'Avant-Scène. Cependant, nous nous interrogeons sur la faisabilité de débiter la construction en mai sans avoir clarifié les questions des autorisations. À un mois et demi du chantier, il est nécessaire de clarifier le projet à tous les niveaux, juridique (autorisations nécessaires), budgétaire (contraindre le projet en fonction du budget disponible), de la mise en œuvre de la construction (cahier des charges logistiques, administratives et techniques) et de la curation. Attardons-nous sur ce dernier point. Pendant le temps de construction sur site, Feda se place comme artiste-constructeur-résidant, l'objectif étant d'ouvrir le chantier au public et de créer du lien avec l'œuvre. Sa présence pendant le chantier, indissociable de sa démarche artistique, est incontournable. C'est le premier « essai d'occupation », selon la belle expression d'Henri

Devier. Le chantier envisagé de cette façon marque ainsi le début de la curation et pose la construction de l'œuvre comme faisant partie intégrante de la curation. Cette curation s'écrit sur plusieurs années. C'est une mise en scène de l'œuvre en plusieurs actes. Au premier acte (à partir du printemps 2023), la construction pourrait se concentrer sur la mise en place de la structure en bois et de la « machine à eau », un enjeu majeur du projet : la base flottante qui fait office de place publique et les portiques pour fixer la machinerie à eau. Un programme « d'essais d'occupation » s'établira en lien avec ce premier état de l'œuvre. Dans les actes suivants, la construction et la programmation se poursuivront en fonction de ce qu'on veut faire faire à l'œuvre et lui faire dire. L'instauration de l'œuvre pendant un nombre d'années défini ne donne pas seulement une intensité au projet, elle pose aussi un cadre de curation.

Semaine du 13 mars

Mercredi, j'ai rdv à Cognac, avec [Clémence Kazemi](#), scénographe, metteuse en scène et architecte. Je lui présente le projet de *La maison...* nous convenons que la curation se construit à partir de la rencontre et par la discussion à propos des enjeux du projet.

Je lui montre les plans et nous partons sur les quais pour se représenter l'œuvre sur le fleuve. Clémence regarde ce projet comme une expérience en soi, une expérience des points de vue. Ça lui fait penser à des architectures dans le Vorarlberg - région modèle de la démocratie participative en Autriche – semblables à des espaces publics de points de vue sur le paysage. À propos de *La maison...*, elle parle de balise, de poumon de la ville, de tour du vent, de phare et d'exigence. C'est important, et probablement nécessaire de créer des lieux communs exigeants c'est à dire respectueux d'autrui. Il faudra veiller à amener de la vie dans l'ouvrage, elle fait référence au pont [Si-o-se-pol](#) à Ispahan, lieu de vie permanent.

Semaine du 20 mars

Mardi après-midi, avec Feda, nous discutons de la nouvelle version 3D. L'escalier d'accès aux étages forme une double hélice, c'est à la fois élégant et ajoute de la dynamique à la structure, définitivement en mouvement. Il a également dessiné l'espace habitable au dernier étage. À mesure que le dessin se précise, de nouvelles potentialités apparaissent et la révision de la durée d'instauration de l'œuvre s'impose. Le période initiale de trois ans semble bien trop courte, on souhaite l'étendre à 5 ans, jusqu'en 2028. Après la visio avec Feda, j'ai rdv sur le quai avec M. Gracia du Département. Il alerte sur l'état dégradé de la rive à l'endroit d'implantation de l'œuvre. Son amarrage nécessitera de couler une dalle béton sur la berge pour fixer les bracons, et la passerelle d'accès devra également s'appuyer sur la berge, le plus loin possible de la rive. Dans la soirée, je fais le point avec Laurent. On évoque, à nouveau, cette histoire de permis de construire, et ce jour-là, on se convaincra qu'il n'est pas nécessaire. Laurent me fait suivre un courriel du service accessibilité de la DDT précisant que les normes d'accessibilité habituelles ne s'appliquent pas aux établissements flottants. Le projet, à la croisée de plusieurs statuts, engage à reconsidérer les normes dans les domaines de l'urbanisme ou de la réglementation ERP.

Mercredi, l'équipe de la Fondation Martell et celle de l'Avant-Scène se retrouvent pour organiser le chantier à la fondation. Dans l'après-midi, nous avons rdv avec le directeur de l'urbanisme à l'agglo. Au terme d'un riche échange d'arguments, la nécessité du permis de construire n'est pas tranchée, Bruno Lasvergnas doit consulter son homologue à la ville de Cognac. Sans permis de construire précaire rien ne garantit le caractère temporaire de l'implantation souligné par l'ABF qui, dans tous les cas sera consulté par les différentes instances. Notre bureau de contrôle naval, spécialisé dans les établissements flottants, est formel sur le fait que ce type de construction échappe au permis de construire, preuves à l'appui.

Vendredi, je déjeune avec Marine et Nicolas Paschal en charge du suivi du futur projet de Hennessy en lieu et place du bâtiment technique, côté St-Jacques, au bord du fleuve, à proximité de la Maison sur l'eau. Je découvre l'ampleur et l'étendue du projet qui en impose. Cela me conforte dans la nécessité de créer une place publique/machine à eau et d'engendrer un milieu pour donner librement accès au fleuve pendant encore cinq ans et de permettre l'écoute du milieu de vie pour le traduire.

Semaine du 27 mars

Que va-t-on va faire dans la *Maison...*? À quoi ça va servir ? Qu'est-ce que c'est au juste ? Ces questions sont récurrentes. Oui, le projet est à plusieurs inconnues voire, le projet c'est l'inconnu. On ne sait pas très bien ce qu'on va y faire, mais on est certain que des choses vont se faire. De même, on ne sait pas que c'est au juste, mais on sait que c'est quelque chose de nécessaire. Constamment, partout, on est sommé de répondre, on s'oblige à répondre. Si faire ceci ou cela est la réponse, quelle est la question ? Qu'importe, impossible de ne pas répondre, il faut contribuer efficacement à la bonne marche du monde. Écouter, c'est se donner la liberté de ne pas faire, de se contenter de traduire. C'est la fonction critique de l'écoute et de la traduction comme *modus operandi*. J'ai la sensation qu'un mode de curation s'invente ici, qu'il s'agira de décrire.

Mercredi après-midi, on discute du projet avec Antoine Vernouillet, chef du restaurant Poulpette. Ça l'intéresse. Il le trouve « inactuel » : quel plus beau qualificatif pour caractériser le projet ? Je lui propose qu'il soit le lieu de l'articulation de sa pensée et de son savoir-faire. Il me répond que c'est ce qu'il fait tous les jours, dans son restaurant. Alors, *La maison sur l'eau* sera un nouveau mi-lieu pour l'exercer. On parle « essentialisation » comme ce qui tend à réduire chaque geste à une fonction et à la nécessité de la fonction, et « raison instrumentale ». Cette « raison au seul service de la performance économique, de l'efficacité de la production, de la rentabilité, qui n'interroge plus la finalité des actes qu'elle commet » écrit Cynthia Fleury dans *Les irremplaçables*¹, « la raison réduite au seul rang d'outil, de moyen, d'instrument, de calcul, et non plus de finalité, ou d'exigence critique ». Si les

¹ Les irremplaçables, Cynthia Fleury, Gallimard, 2015

questions récurrentes sur l'utilité et les usages de *La maison...* restent sans réponses, probablement que le projet est irréductible à un lieu institué, qu'il échappe à l'essentialisation et que le mode de curation, fondé sur l'écoute et la traduction, s'invente en marge de la raison instrumentale.

Semaine du 3 avril

Entretien croisé entre Feda Wardak et Stéphane Jouan réalisé par Matthieu Banvillet, le 6 avril 2023.

Le projet de La Maison sur l'eau est le fruit d'une longue réflexion, initiée dès octobre 2021 et inscrite dans le cadre du Plan de Relance. Comment définiriez-vous aujourd'hui l'esprit du projet ?

Stéphane Jouan : Ce qui a fondé cette commande, c'était le souhait d'expérimenter en espace public. C'est pourquoi, dès le départ, nous avons imaginé un projet qui puisse être en constante évolution. Plutôt que d'envisager une forme préconçue que l'on poserait sur un site de la ville, nous avons souhaité questionner la notion de "milieu". Or, un milieu n'existe pas en tant que tel, il s'agit plutôt de créer les conditions pour le faire exister. Ici, La Maison sur l'eau crée les conditions pour éprouver le milieu qu'est le fleuve Charente. Hormis ce principe de base, nous ne savons pas dire aujourd'hui ce que sera l'objet et à qui il se destinera. Certes, il s'agira d'une machine à eau qui contiendra un espace public. Pour le reste, les choses se formeront au gré de la construction et de l'expérience. Ce qui est certain, et c'est là que réside l'esprit du projet, c'est qu'il génère du désir et des questionnements, et pas seulement de la part de personnes qui auraient déjà une pratique artistique ou un intérêt pour la culture. C'est une œuvre qui se veut appropriable par toutes et tous. Ni une extension du théâtre, ni un nouveau lieu à la mode à Cognac, c'est un pouvoir d'attraction et d'interrogation.

Feda Wardak : Ce qui fonde l'esprit du projet, ce sont aussi les raisons qui nous ont amenés à l'initier. Or, dès ma première visite à Cognac, il y a un an et demi, j'ai senti une nécessité d'interroger le rapport de la ville au fleuve. D'où notre volonté aujourd'hui d'habiter le fleuve. La Charente occupe une place primordiale dans la ville de Cognac mais il est étonnant de constater que, dans le centre, elle est retenue par des murs d'enceinte. Nous avons tout de suite eu le désir de faire partager le fleuve aux habitants, de le faire exister en tant qu'espace public, en tant qu'infrastructure fluviale mais aussi comme milieu et ressources (ressources en eau, ressources humaines et non-humaines). Ces aspirations ont posé les principes du projet : créer une place publique sur l'eau qui permette de vivre le fleuve depuis le fleuve afin de l'éprouver. Pour donner du sens au fleuve, il faut pouvoir l'habiter, le toucher, en sentir les forces.

Si de nombreuses modalités de La Maison sur l'eau restent encore ouvertes, pourriez-vous nous dire ce qui est acté aujourd'hui ? La forme est-elle aboutie ? Existe-t-il un calendrier ?

Feda Wardak : Il est vrai que l'un des grands intérêts du projet réside dans le fait de ne pas savoir, de se laisser guider par les questionnements qui se posent à chaque nouvelle étape. Le

récit s'écrit au gré de l'expérience vécue. Néanmoins, nous avons posé des balises, d'autant plus importantes qu'elles permettent aux habitants de s'approprier le projet. La Maison sur l'eau est donc tout à la fois : une place publique inondable sur laquelle il se passera toutes sortes d'activités (que nous ne connaissons pas encore) et dont le fleuve sera le support, une machine à eau qui pompera l'eau du fleuve et l'injectera dans une mécanique visible par le public, une structure habitable pour pouvoir vivre le fleuve depuis le fleuve.

Stéphane Jouan : Comme nous l'avons dit, il s'agit plus d'un trajet que d'un projet. Nous souhaitons offrir des expériences, créer du commun à partir du bien commun qu'est le fleuve, produire de la relation. Le caractère évolutif est donc essentiel. C'est pourquoi, nous imaginons une œuvre qui puisse s'inscrire dans la durée, qui connaisse à la fois une temporalité suffisante pour permettre au public de se l'approprier mais qui soit aussi limitée dans le temps. Aujourd'hui, nous envisageons une durée de vie de 5 ans, même si cela reste bien sûr prévisionnel.

Pour répondre à cette approche itérative, la construction sera réalisée par phases. Cela permettra aussi de mettre en scène le chantier lui-même, dont on ne connaît à ce jour que le premier acte. La construction fera partie de la curation. Feda Wardak et son équipe de construction habiteront eux-mêmes le chantier et généreront des relations avec les habitants, les passants, les curieux.

Feda Wardak : En effet, nous connaissons le premier acte de construction, à savoir la préfabrication au sein des ateliers de la Fondation d'entreprise Martell à Cognac à partir de mai prochain, puis la mise à l'eau du châssis en juin et juillet. Dès cette étape, nous envisageons qu'un élément puisse aussi émerger de la structure pour commencer à créer du récit. Je ne sais pas encore s'il s'agira d'un escalier ou l'amorce d'une canalisation de la machine à eau. Ou encore une grande table pour pouvoir manger sur la structure...

Quant à la forme de La Maison sur l'eau et à la plastique de l'objet, elles évoluent en fonction des contraintes et des autorisations mais son architecture globale est dessinée. Au-delà de sa transparence qui doit permettre d'en visibiliser l'usage, elle s'appuie sur trois références : le château d'eau renversé, comme un moyen de maintenir la ressource - l'eau - à un endroit donné ; l'alambic, ou l'outil de chimie avec ces canalisations apparentes, donnant à voir la mécanique de la circulation de l'eau ; l'oculaire du microscope, caractérisé par un puits de lumière et un oculus au plancher permettant d'observer en permanence le fleuve.

Le fleuve et l'eau sont au cœur de votre projet. Quelle place occupe la Charente à Cognac ? Quelle valeur symbolique mobilisez-vous avec La Maison sur l'eau ?

Stéphane Jouan : La Charente a joué un rôle essentiel dans l'industrie du cognac, particulièrement dans le développement des exportations au XIXe siècle. En comparaison, l'armagnac n'a pas connu le même essor car retenu dans les terres. La ville s'est donc construite avec l'industrie du cognac autour de son fleuve. La Maison sur l'eau affiche très clairement une réappropriation du fleuve par les habitants ; elle offre un accès à la Charente. Elle vient aussi perturber l'usage que peuvent en faire les industries. Si nous avions pensé notre projet ailleurs que sur le fleuve, nous aurions mobilisé des modes d'expression de l'espace public

assez conventionnels. Nous serions restés dans le discours. Ici, nous sommes vraiment sur une expérience, un acte qu'il nous faut éprouver.

Feda Wardak : Et puis, nous gardons l'ambition de permettre au public de "boire le fleuve". J'ai déjà eu l'occasion de travailler sur des procédés similaires et nous œuvrons pour que ce soit possible à Cognac : mettre en place une petite station d'épuration sur la structure pour dépolluer l'eau et permettre à chacun de repartir avec une petite fiole d'eau de Charente. La sollicitation des corps occupe une place importante de mon travail. Nous souhaiterions ici offrir aux corps la possibilité d'ingurgiter le fleuve. De même, l'eau du fleuve, une fois pompée puis acheminée par des canalisations, retombera sur la place, permettant aux corps de pouvoir la toucher.

On imagine que ce projet complexe pose de nombreuses questions et se heurte à des difficultés, des contraintes, des autorisations diverses...

Stéphane Jouan : Oui, c'est un projet qui pose vraiment problème, ne serait-ce que dans sa définition : une construction au sens habituel du terme ou un bâtiment flottant? Les autorisations ne sont pas les mêmes dans ces deux cas. Mais ce sont ces questionnements qui rendent l'entreprise passionnante. Les nombreuses personnes que nous contactons dans les différentes instances en viennent à s'impliquer au-delà de leur fonction. Elles participent au projet parce qu'elles doivent elles-mêmes se déplacer, trouver des solutions à des problématiques qui dépassent leurs pratiques habituelles. Cela ramène à la question du processus, qui demeure déterminante dans ce projet. Tout le cheminement sera d'ailleurs documenté, notamment en partenariat avec le centre d'architecture Arc en Rêve à Bordeaux. Cela place aussi le rôle de Feda au cœur de la curation : il est à la fois concepteur, architecte, constructeur, mais il collabore aussi au projet curatorial et collaborera pendant toute la durée de l'œuvre.

Feda Wardak : Il est très intéressant de constater qu'une œuvre peut faire évoluer le cadre légal. L'espace public étant tellement normé, nous sommes souvent confrontés à des questions auxquelles les interlocuteurs n'ont pas forcément la réponse. L'acte artistique les amène à chercher des solutions au-delà de la norme. Par le dispositif artistique, on en vient à déplacer le cadre légal² - celui qui s'applique à tous de la même manière - voire, parfois, à faire jurisprudence. Il s'agit véritablement d'un travail en communauté, réunissant des réseaux - associations, institutions, instances de contrôle, secteur privé - qui sont invités à dialoguer pour trouver des réponses. L'œuvre permet cela.³

² Le cadre légal n'est pas nécessairement juste car il s'applique à tous de la même manière. Il y a un donc un hiatus entre ce qui est légal (pour tous) et ce qui est juste (pour certains). Il s'agit donc de déplacer la norme située pour rendre plus juste ce qui est simplement légal.

³ *La maison...* est une tentative qui nous place dans une position instituante (bottom up) plutôt que de répondre au modèle institué. Il s'agit d'amener les institutions à soutenir des formes instituantes.

Semaine du 10 avril

La présence de Feda pendant le chantier de construction m'amène à interroger ma propre posture/place dans ce projet. Peut-elle se réduire à initier et à énoncer l'expérience ? À la fictionnaliser par le langage et laisser aux autres le soin de la vivre ?

Impossible de ne pas habiter *La maison...*, sauf à ajouter de la séparation à la séparation. À la manière d'Édouard Glissant, je dois revenir au *lieu*, au *topos*. J'habiterai donc *La maison...*, comme on habiterait le monde en poète qui tente de réarrimer la langue et la vie : « passer d'encodages trahissant le monde à des expériences traduisant le monde »⁴, parce que c'est probablement le seul horizon envisageable.

La particularité de la curation associée à *La maison...* consistera donc, pour le curateur, à éprouver ce qu'il énonce, à habiter le monde en poète et à inviter d'autres personnes, artistes et non-artistes, à en faire de même. Voilà l'esprit qui présidera aux « essais d'occupation »⁵ de *La maison...*

Semaine du 17 avril

Une réunion s'est tenue cette semaine avec les deux bureaux d'étude, M Architecture, Feda et moi-même. Youri du bureau d'étude naval a présenté ses calculs, le système de flottaison - 180 barils alimentaires remplis de mousse – et a passé en revue différentes solutions d'amarrage. Elles sont loin d'être équivalentes en termes de coût, de délai de réalisation, de symbolique et de faisabilité technique en fonction du site. C'est là que Youri évoque la solution d'amarrage de bateaux, plus simple et peu coûteuse, nécessitant des bouts (aussières) et des bites d'amarrage (bollards).

La question de l'amarrage est préoccupante tant elle détermine tout le reste. Sans solution satisfaisante, il sera impossible de mettre le châssis à l'eau et donc de commencer la construction. Nous partons en quête d'autres lieux d'implantation, avec des solutions d'amarrage existantes. Nous nous arrêtons sur deux lieux plus ou moins éloignés du centre de la ville : quai rue du Bac, près des Abattoirs et sur la presqu'île dans le prolongement de la Maison Blanche, côté club d'avirons. Outre des possibilités d'amarrage, ces lieux ont l'avantage d'offrir des espaces pour installer le chantier voire, des tentatives d'occupation.

Le type d'amarrage et le mode d'accès à l'œuvre influent quelque peu sur sa nature. L'amarrage, s'il est visible (aussières + bollards) ou invisible (corps morts) ne raconte pas la même chose ; le premier révèle une imminence et rapproche l'œuvre du bateau quand le deuxième affirme le caractère insulaire de l'œuvre. Idem pour l'accès, la symbolique est différente selon qu'il se fait au moyen d'une passerelle mobile ou d'un ponton fixe. Mais c'est aussi vrai s'agissant des modalités de construction. Si on faisait appel à une entreprise extérieure à la place de Feda et son équipe, pour réaliser *La maison...*, l'œuvre changerait radicalement de nature pour devenir un bâtiment fonctionnel, apparenté à une extension du

⁴ Une histoire du vertige, Camille de Toledo, Verdier, 2023

⁵ Expression que l'on doit à Henri Devier, coopérateur sur le projet

théâtre, contraire à l'intention de départ. Il faut donc constamment interroger les choix en matière de construction tant ils peuvent contrarier les intentions et le sens du projet.

Dans *Une histoire du vertige*⁶, Camille de Toledo se réfère à *Danube* de Claudio Magris. Il écrit ceci : « Le gradient zéro de l'échelle des emprises, tu le connais, c'est le fleuve, c'est la vie hors de tout langage, de tout alphabet, là où tout retombe : les restes des empires, les mémoires des conquêtes, des guerres, les ambitions des savants... Pour ce gradient zéro, il y a l'eau et avec elle, les forêts, les vallées, là où tout finit. La vue du fleuve dans le récit de *Danube*⁷ fait surgir ce qui demeure quand la marée humaine se retire ; quand les édifices narratifs se défont, quand les croyances qui ont porté nos fictions sont abandonnées. » Je commence tout juste, la lecture de *Danube*.

Semaine du 24 avril

D'après les bureaux d'étude et de contrôle naval, le dépôt d'un permis de construire pour un établissement flottant est une première en France. La nouvelle couvait depuis quelques jours, elle s'est confirmée cette semaine ; la ville nous demande, à l'instar de l'ABF, de déposer un permis de construire précaire volet ERP. À défaut de se résoudre à caractériser la nature de la construction, au terme de plusieurs mois d'atermoiements, les collectivités se protègent par cette procédure nécessitant un délai d'instruction de cinq mois. Le permis de construire *La maison sur l'eau* est, par extension, un permis de construire un milieu. En soi, le milieu n'existe pas car il nomme une relation et non pas une chose. Ainsi, il y a le milieu de quelque chose, d'une forme de vie ou d'une communauté. Pour faire exister un milieu situé sur la Charente, nous avons donc recourus à une forme, nécessairement flottante, à partir de quoi s'établira un faisceau de relations. *La maison sur l'eau* est une œuvre construite sur le fleuve pour engendrer un milieu, sa finalité. À priori, il n'existe aucun cadre législatif pouvant contenir un tel projet, d'où celui connu du permis de construire qui assimile *La maison...* à une construction classique. Il y a là un sujet d'étude portant sur l'art et le droit : quand l'œuvre a-t-elle force de loi ?

Mercredi, avec le lieutenant des pompiers, Antoine Nahat du bureau de contrôle, Marine et Laurent, nous avons visité chaque lieu pressenti (voir semaine précédente) pour évaluer la faisabilité de l'implantation. Elle est techniquement possible sur le quai de la rue du Bac, près des Abattoirs et sur le quai des Pontis. Le site de la presqu'île pose quant à lui plusieurs problèmes car l'accès pompier est impossible, le pont après la Maison Blanche est inondé l'hiver et *La maison...* obstruerait plus de la moitié de la largeur du bras de Charente où nous envisageons de l'implanter. Or, ce mercredi après-midi, cette partie du fleuve était utilisée par le club d'avirons pour les entraînements. Le permis de construire sera donc déposé pour une implantation quai des Pontis, le lieu initial.

⁶ Une histoire du vertige, Camille de Toledo, Verdier, 2023

⁷ Danube, Claudio Magris, Folio, 2022

La réalisation du projet va devoir se dérouler sur un temps plus important que prévu, ce qui, en soi, ne pose pas de problème, tant que le processus engagé se poursuive. Avec des collègues nous échangeons des réflexions qui suggèrent une œuvre-chantier : « l'œuvre impose son rythme » ; « se placer du point de vue de *La maison...* » ; « considérer l'espace-temps du fleuve » ; « faire vivre quelque chose en même temps qu'elle évolue » ; « exposer le processus ». L'œuvre-chantier pourrait débuter en juin, à la fondation Martell en même temps qu'un chantier-école avec des élèves du lycée Louis-Delage, prémisses d'une « école du fleuve », le volet pédagogique de *La maison...*

Cette première phase de chantier s'arrêtera à la mi-juillet. La deuxième phase est prévue au mois de novembre, pendant trois semaines et une troisième phase au printemps 2024.